

République Française



COMMUNE DE BIENVILLERS AU BOIS

Région Hauts de France - Arrondissement d'Arras - Canton Avesnes-le-Comte

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Patrick NEPVEU, Maire, suite à la convocation en date du 21 janvier 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents :

Patrick NEPVEU	Barbara CAPELLE	Jérôme BAUDERLICQUE	Sylvain SUEUR
Maryse CHOQUET	Vincent BAUDERLICQUE	François LEVEL	Bruno FONTANA
Frédéric JONARD			

Absent(s) excusé(s) : Mme Sylvie DOLLE donne pouvoir à Mr. Patrick NEPVEU, Mme Hélène PONCHE donne à Mr François LEVEL, M. Pierrick DELPORTE, Dominique LECELLIER donne pouvoir à Mme Maryse CHOQUET, M. Vincent NEPVEU.

Absent(s) : Eric RIVAUX.

Ordre du jour :

- 524. Désignation du secrétaire de séance,
- 525. Approbation du compte rendu du 27 novembre 2025,
- 526. Compte Financier Unique 2025,
- 527. Service des eaux – Compte Financier Unique 2025,
- 528. Maison Médicale – baux et charges 2026 – régularisation charges 2025,
- 529. Secours,
- 530. Site de la bonneterie,
- Informations et questions diverses

524 - Désignation du secrétaire de séance

Mr Vincent BAUDERLICQUE est désigné secrétaire de séance.

525 - Approbation du compte rendu du 27 novembre 2025

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

526 - Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur François LEVEL, Adjoint au Maire, pour débattre du compte financier unique (anciennement compte administratif et compte de gestion).

Les comptes sont établis comme suite pour 2025 :

- Section fonctionnement	: + 779 260,52 € (dont report N-1)
- Section investissement	: + 29 255,78 €
- Reste à réaliser en dépenses	: - 61 212,00 €
- Reste à réaliser en recettes	: 0 €
- Affectation au compte de résultat (1068)	: + 31 956,22 €
- Excédent de fonctionnement (002)	: + 747 304,30 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *APPROUVE le compte financier unique 2025*

527 - Service des eaux – Compte Financier Unique 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur François LEVEL, Adjoint au Maire,, pour débattre du compte financier unique du service des eaux (anciennement compte administratif et compte de gestion).

Les comptes sont établis comme suite pour 2025 :

- Section fonctionnement	: + 53 299,82 € (dont report N-1)
- Section investissement	: + 27 572,32 €
- Reste à réaliser en dépenses	: 0 €
- Reste à réaliser en recettes	: 0 €
- Affectation au compte de résultat (1068)	: 0 €
- Excédent de fonctionnement (002)	: + 53 299,82 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- *APPROUVE le compte financier unique 2025 du service des eaux.*

528 - Maison Médicale – baux et charges 2026 – régularisation charges 2025

Monsieur l'Adjoint au Maire François LEVEL présente au Conseil Municipal l'actualisation des charges pour 2025 et la provision sur 2026 qui sera notifiée pour chaque locataire (annexée ci-après).

Celles-ci seront mensualisées en ce qui concerne la provision 2026.

De plus, conformément à leur bail, ils seront informés de la révision (ou non révision) de leur loyer en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT), ayant comme base de référence 137,07 (Indice 3^o trimestre 2025) à compter du 1^{er} février et du 1^{er} mai (suivant la date de signature des baux).

Monsieur le Maire propose de reconduire la gratuité des loyers pour les médecins.

Après les différents échanges, le Conseil Municipal décide :

- *De reconduire la gratuité du loyer pour les médecins,*
- *Approuve l'actualisation des charges pour 2025 et la provision 2026 comme indiqué au tableau annexé ci-après.*
- *Décide de ne pas appliquer l'augmentation indiciaire des loyers pour 2026 pour les paramédicaux, l'indice de référence pour 2026 sera l'indice 3^{ème} trimestre 2025.*

528 - Secours

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de secours déposée en Mairie par un couple habitant la commune actuellement en grandes difficultés financières consécutives à des problèmes de santé.

Cette demande ne précise pas la situation financière du couple en particulier le montant de ses ressources, de ses charges, le montant de ses dettes, des aides qu'il a pu obtenir auprès des services sociaux. En l'absence de ces éléments il est difficile au conseil de déterminer un montant éventuel d'aide.

Le Conseil propose à Monsieur le Maire de convoquer les demandeurs afin d'évaluer leurs besoins.

529. Site de la bonneterie

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancée des travaux de déconstruction du site de la bonneterie qui avance, selon Mr CHOPIN, maître d'ouvrage EPF conformément au planning établi.

Une rencontre est prévue en Mairie avec Monsieur CHOPIN afin de préciser certains points d'aménagement avant qu'il ne soit rendu à la commune en particulier en ce qui concerne les plantations à réaliser en compensation des zones vertes détruites lors de la déconstruction.

Informations et questions diverses

1) Subvention APE les Galopins

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention déposée en Mairie par l'Association des parents d'élèves « les galopins » pour les aider au financement de l'organisation d'un transport des élèves du RPI à Cambrai en vue de la visite du musée « Matisse ».

Cette demande de subvention ne précise pas le montant des frais à prévoir pour ce projet et il serait judicieux que l'APE « Les galopins » nous présente un projet de budget afin que nous puissions évaluer un montant de subvention à leur accorder.

Le Conseil propose à Monsieur le Maire de convoquer les demandeurs afin d'évaluer leurs besoins.

Le Conseil est favorable à une participation financière à travers le RPI.

- 2) Les enseignantes de l'école maternelle sollicitent l'achat par la commune d'étagères de rangements.
- 3) Le Conseil Municipal demande à ce qu'un courrier recommandé avec AR de mise en demeure soit envoyé au 3 rue Cocriamont pour le nettoyage de la voirie, des trottoirs et de la remise en état.
- 4) Élagage : Un adjoint demande à ce que certains arbres dans le village soient élagués

5) **Agenda**

- 8 mars : Opération Hauts de France Propre
- 04 avril : 35^{ème} Boucle de l'Artois. Passage dans la commune entre 13h00 et 14h30 par la rue de Pommier. L'organisateur demande 8 signaleurs et 2 barrières avant le 14 février 2026

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Président déclare la session close ce même jour à 21h05